

# TARIFS



Produits	Montant en €
2 <sup>ème</sup> carte d'accès ou perte de carte	2 €
Sac compost	5 €
Bâche remorque	30 €
Cotisation Hors Zone	149 €
Cendrier	1,60 €
Sacs réutilisables	1 €
<b>Déchets organiques</b>	
Bio-seau	5 €
Rouleau de 10 housses de protection pour Bio-seau	1 €

## DÉCHETS SOUMIS À QUOTAS – Quantification par points (pas de fractions)

Déchets	Seuil points/an	Contribution (€TVAC/point)		Déchets des PME / ASBL	€ TVAC/Point
		IPALLE	Hors zone		
Asbeste	> 2	60 €	120 €	Redevance annuelle de 10 € pour l'obtention de la carte d'accès <b>PME</b>  Paiement dès le <u>premier dépôt</u> .	Non repris
Bois	> 7	8 €	20 €		20 €
Encombrants	> 7	9 €	20 €		20* € <i>*y compris le verre plat</i>
Encombrants non-incinérables (Hors isolants)	> 4	26 €	56 €		56* € <i>*y compris Ytong et plâtre</i>
Encombrants non-incinérables (isolants)	> 4	6 €	18 €		18 €
Frigolite	Pas de seuil	- €	- €		2 € par sac (1 m <sup>3</sup> ) entamé
Inertes	> 6	10 €	20 €		20 €
Organiques	Pas de seuil	- €	- €		2 €/bioseau ou dépôt <b>GRATUIT</b> pour les écoles
Plastiques rigides	Pas de seuil	- €	- €		15 €
Végétaux	> 12	6 €	12 €		12 €

Vincent VAN LEYNSEELE  
Membre du comité de direction  
Pôles économie circulaire et juridique

Rappel de l'article 7 du règlement des Recyparcs « Les apports de déchets sont encodés comme suit » :

- Sac de 0 à 100 litres **0,1 point**
- Sac réutilisable de 100 à 300 litres **0,3 point**
- Coffre d'un véhicule utilitaire et bigbag **1 point**
- Remorque simple essieu jusqu'au bord **1,5 points**
- Remorque simple essieu avec réhausse jusqu'au bord **2 points**
- Remorque double essieux jusqu'au bord **2 points**
- Remorque double essieux avec réhausse jusqu'au bord **3 points**

Les utilisateurs qui amènent des déchets en quantité supérieure aux seuils définis dans le tableau ci-dessus peuvent dépasser ces quantités moyennant contribution financière.

→ Seul le paiement est effectué au moyen du terminal Bancontact.

**Pour les PME et ASBL, le dépôt est gratuit pour les déchets suivants :**

- ✓ DEEE, Papiers/Cartons, PMC, verre d'emballage, films plastiques, métaux, textiles non souillés, huiles et graisses de friture, piles et accumulateurs.
- ✓ Pneus de tourisme avec ou sans jante : 12 pneus maximum/an.